

Le Mot du Maire



Exceptionnellement, ce « mot du maire » vous rend compte des délibérations prises par les élus du Conseil municipal, lors des réunions des 30 juin et 7 juillet derniers.

Le 30 juin, six points étaient à l'ordre du jour.

Le premier concernait l'organisation du temps de travail des agents municipaux. Conformément aux textes en vigueur, la durée annuelle légale du travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1607 heures (soit 35 heures hebdomadaires). C'est en ce sens que l'organisation du cycle de travail et les horaires de l'ensemble des agents, au sein des services de notre commune, ont été fixés.

Toujours en matière de personnel, nous avons créé un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint Technique Territorial dont la durée hebdomadaire de service sera de 26 heures. Ainsi, depuis le 4 juillet et ce, pour deux mois, M. Yanis LAKHEL a été embauché pour faire face au surcroît d'activité estivale.

Dans un tout autre domaine, nous avons retenu, parmi les trois offres reçues, celle de l'association « Bulles et Billes », pour la gestion de notre future micro-crèche. Cette délégation de service public entrera en vigueur au printemps 2023, date à laquelle nous espérons inaugurer ce nouveau bâtiment.

Par la suite, nous avons voté une décision modificative budgétaire (pour des ajustements de crédits sans incidence financière), supprimé notre régie des transports scolaires (compétence désormais intercommunale) et approuvé l'intégration, à compter du 1^{er} janvier 2023, de la commune d'Orgon au sein du SIVU ALPILLES MONTAGNETTE au titre de la compétence du Relais Petite Enfance.

Le 7 juillet, un seul point était à l'ordre du jour : l'arrêt du projet de notre plan local d'urbanisme (PLU).

Ce document entend assurer un développement urbain maîtrisé (en limitant la consommation d'espace) et préserver la vocation agricole et naturelle du territoire communal.

Le projet de PLU arrêté sera transmis, pour avis, aux personnes publiques associées (plus d'une douzaine) ainsi qu'à plusieurs organismes tels que la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

Cette délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

L'approbation définitive de notre PLU n'interviendra qu'après enquête publique (dont la date vous sera bien évidemment communiquée), par une nouvelle délibération, d'ici six à huit mois.

Avant de clore ce « mot du maire », je tiens à vous rappeler que notre commune (comme 86 autres) a été placée en **alerte sécheresse** par M. le Préfet. Cela signifie, entre autres, que le **lavage des voitures, le remplissage des piscines ou bien l'arrosage des pelouses sont interdits**. Alors qu'un été caniculaire s'annonce, je ne peux que vous inviter à respecter ces mesures restrictives. Dans le même temps, les personnes vulnérables doivent se protéger de la chaleur en s'hydratant régulièrement et en ne s'exposant pas aux heures les plus chaudes de la journée. En cas de nécessité, les services municipaux sont à votre écoute.

Cela étant, je vous souhaite un bon été, que ce soit en vacances ou au travail !



Verquières, le 11 juillet 2022